

**CALENDRIER DES
RÉINSCRIPTIONS**
Salle polyvalente

Rentrée 2023

Vendredi 02/06	Entrée en TERMINALE des:
9h-10h	2CAPELEC (en salle de réunion)

Vendredi 09/06	Entrée en PREMIERE des
13h-13h30	2MSPELEC
13h30-14h	2MRCU
	Entrée en TERMINALE des:
14h30-15h	1MAMCV
15H-15H30	1MSPELEC
15h30-16h	2EPC

lundi 12/06	Entrée en TERMINALE des
8h00-8h30	1°1
8h30-9h00	1°2
9h00-9h30	1°3
10h-10h30	1°4
10h30-11h	1°5
11h-11h30	1STMG1
11h30-12h	1STMG2
12h-12h30	1STL
	Entrée en PREMIERE GÉNÉRALE des
14h00-14h30	2°1
14h30-15h	2°2
15h-15h30	2°3
15h30-16h	2°4
16h-16h30	2°5
16h30-17h	2°6
17h-17h30	2°7

Jeudi 29/06	Entrée en PREMIERE TECHNOLOGIQUE des
9h à 10h	2°1 à 2°3
10h à 11h	2°4 à 2°7

Etre dans la même classe que son (sa) camarade ? :

Les contraintes d'organisation des enseignements de chacune des classes
ne nous permettent pas de répondre positivement aux demandes,
hormis pour des raisons médicales dûment justifiées.

	Documents à rapporter lors des inscriptions en plus des documents du dossier à renseigner
	☐ Un chèque pour le règlement de l'internat (pour les internes) ☐ Un relevé d'identité bancaire ou postal du responsable financier de l'élève ☐ Une participation volontaire de 10.00 € pour « la Maison des Lycéens » (chèque libellé à l'ordre de la Maison des Lycéens) ☐ Une copie de l'attestation de recensement ou de la Journée d'Appel pour les élèves entrant en Terminale Générale ou Technologique, ou Terminale CAP et toutes les 1^{ère} Professionnelles. <u>Si l'élève n'habite pas avec ses 2 parents</u> (si non fourni l'an dernier): -Une copie du jugement de divorce attestant du domicile de l'enfant Ou -Une déclaration sur l'honneur <u>signée des 2 parents</u> attestant du domicile de l'enfant <i>La carte Pass'Région sera rechargée automatiquement lors de votre réinscription.</i>

FICHE SECRÉTARIAT

IDENTITÉ DE L'ÉLÈVE

Nom : ☐ masc ☐ fém
Prénom :
Né(e) le : à :
Nationalité :
Mail : Tel :

SCOLARITE 2023-2024

Classe : LV1 : LV2 :
Régime : ☐ DP ☐ Externe ☐ Interne

SCOLARITÉ PRÉCÉDENTE OU DERNIER ÉTABLISSEMENT FRÉQUENTÉ PAR L'ÉLÈVE

Classe précédente : Année scolaire : 20.... / 20....
Etablissement précédent : Ville :

RESPONSABLE LÉGAL 1 ET FINANCIER

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez)
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tel fixe : tel portable : tel travail :
Mail **EN MAJUSCULE** :@.....
Profession : Nombre d'enfants à charge :
☐ N'accepte pas les SMS* ☐ N'autorise pas à communiquer son adresse postale et son mail
(* les SMS sont utilisés uniquement pour signaler les absences)

RESPONSABLE LÉGAL 2

☐ Père ☐ Mère ☐ Autre (précisez)
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tel fixe : tel portable : tel travail :
Mail **EN MAJUSCULE** :@.....
Profession :
☐ N'accepte pas les SMS* ☐ N'autorise pas à communiquer son adresse postale et son mail
(* les SMS sont utilisés uniquement pour signaler les absences)

AUTRE RESPONSABLE OU PERSONNE À CONTACTER

Lien avec l'élève :
Nom : Prénom :
Adresse :
Code postal : Commune :
Tel fixe : tel portable :
Mail **EN MAJUSCULE** :@.....

Je certifie exactes les informations ci-dessus

Signature :

ENTREE en TERMINALE G ou T

FICHE DE RÉINSCRIPTION ANNÉE SCOLAIRE 2023-2024

NOM - Prénom _____

Date de naissance _____ Classe suivie en 2022-2023 _____

Mail responsable légal : _____

Tel responsable légal : _____

Mail élève : _____

Tel élève : _____

I – SECTION			
Générale	☐	STMG	☐
STL	☐		
II – LANGUE VIVANTE 1			
ANGLAIS	☐	ALLEMAND	☐
ITALIEN	☐	ESPAGNOL	☐
III - LANGUE VIVANTE 2			
ANGLAIS	☐	ALLEMAND	☐
ITALIEN	☐	ESPAGNOL	☐
IV- En terminale STMG, un enseignement de spécialité à choisir OBLIGATOIREMENT			
☐ Gestion et Finances		☐ Ressources Humaines et Communication	
V – ENSEIGNEMENT FACULTATIF POURSUIVI			
☐ HDA (Terminale générale et technologique)		☐ LATIN (terminale générale uniquement)	
☐ ALLEMAND LV3			
VI – ENSEIGNEMENT FACULTATIF AJOUTÉ EN TERMINALE (un seul choix possible)			
☐ Droits et grands enjeux du Monde Contemporain (3h)			
☐ Mathématiques complémentaires (3h) – uniquement en voie générale			
☐ Mathématiques experts (3h) – uniquement en voie générale			
<i>Les enseignements facultatifs ne seront ouverts que si un effectif minimum est atteint. A contrario, dans l'hypothèse d'un nombre trop important de demandes, il sera procédé à un tirage au sort limitatif.</i>			

Les choix ci-dessus sont définitifs. Aucun changement ne sera accepté.

Date :

Signature de l'élève :

Signature des parents :

B.P. 80
 38162 Saint-Marcellin Cedex

Tél. 04 76 64 06 06

Fax 04 76 38 13 55

Ce.0380063M@ac-grenoble.fr

FICHE RENSEIGNEMENTS INTENDANCE

☐ **INTERNE**

☐ **DP REPAS**

☐ **EXTERNE**

NOM _____ **Prénom** _____ **Classe** _____

Date de naissance _____ **Sexe** M ☐ F ☐ **Redoublant** OUI ☐
 NON ☐

Personne qui perçoit les aides et les bourses

NOM _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

☎ Travail : _____ Domicile _____

Mail _____

Personne qui paie les frais scolaires

NOM _____

Prénom _____

Adresse : _____

Code Postal _____ Ville _____

☎ Travail : _____ Domicile _____

Mail _____

Profession père _____

Employeur _____

Profession
mère _____

Employeur _____

- Signaler tout changement survenant en cours d'année

Etablissement fréquenté en 2022/2023

CLASSE

**Coller le relevé d'identité bancaire du responsable financier
 (obligatoire pour tous les élèves)**

Pour les élèves boursiers RIB de la personne qui perçoit les bourses et les aides

Date,

Signature du responsable financier,

FONCTIONNEMENT DU RESTAURANT SCOLAIRE

ANNEE SCOLAIRE 2023/2024

TARIFS 2023

Tous les nouveaux élèves doivent formuler une demande de

PASS REGION

La carte reçue permettra l'accès au lycée et à la restauration

Entrée 1^{ère} et Terminale Demi-pensionnaires au repas	Entrée Seconde Demi-pensionnaires au repas	Internes Forfait
Prix du repas : 4.16 € Paiement d'AVANCE par : -chèque -espèces -virement bancaire par le biais de PRONOTE 10 repas soit : 41.60 € 20 repas soit : 83.20 € 30 repas soit : 124.80 € 40 repas soit : 166.40 €	Prix du repas : 4.16 € Paiement d'AVANCE par : -chèque -espèces -virement bancaire par le biais de PRONOTE lorsque la carte pass région aura été émise 10 repas soit : 41.60 € 20 repas soit : 83.20 € 30 repas soit : 124.80 € 40 repas soit : 166.40 €	Trimestre Septembre Décembre - 1 chèque de 569.25 € ou } - 1 chèque de 285.00 € et } - 1 chèque de 284.25 € remis ensemble et datés du jour de l'inscription Elève boursier 1 chèque de 285.00 € et 1 chèque de 284.25 € L'éventuel excédent vous sera restitué

ANCIENS ELEVES et NOUVEAUX ELEVES INSCRIVEZ au dos du / des chèques votre NOM et PRENOM

Remettre au moment de l'inscription ce document rempli accompagné du / des chèque(s) de paiement libellé(s) à l'ordre de : **Agent comptable du lycée Polyvalent La Saulaie**

☐ **INTERNE**

☐ **DP REPAS**

MONTANT DU VERSEMENT EFFECTUE :

☐ **INTERNAT** _____ chèque(s)_____

☐ **DEMI-PENSION (AU REPAS)** 1 chèque de _____

Fiche Santé 2023-2024

(Document non confidentiel, peut être communiqué aux services d'Urgences si nécessaire.)

Nom de l'élève:Prénom :.....

Date de naissance :.....Classe en 23-24 :.....

Votre enfant a-t-il ? :

-**UN PAI** (Projet d'accueil individualisé) mis en place les années précédentes?

Si oui, merci de déposer le traitement d'urgence avec une ordonnance de – de 3 mois, le plus tôt possible à l'infirmerie.

-Des problèmes de santé qui ne nécessitent pas de PAI mais qui pourraient être pris en compte pendant la scolarité de votre enfant

Si oui, lesquels ?.....

.....

Si vous souhaitez transmettre des informations confidentielles vous pouvez le faire sous enveloppe fermée à l'intention de l'infirmière de l'établissement.

LA VACCINATION DT Polio est obligatoire pour l'admission.

Dernier rappel DTP (Diphtérie, Tétanos, Polio) fait le :.....

*(Pour les élèves de **MSPELEC et ELEC nouveaux entrants seulement**, merci de joindre la photocopie de la page du carnet de sante.)*

En cas d'urgence, un élève accidenté ou malade est orienté et transporté par les services de secours d'urgence vers l'hôpital le mieux adapté. La famille est immédiatement avertie par nos soins. Un élève mineur ne peut sortir de l'hôpital qu'accompagné de sa famille.

Numéro de sécurité sociale :.....

Nom et numéro du médecin traitant :.....

N'HESITEZ PAS A PRENDRE CONTACT AVEC L'INFIRMIERE sur Pronote ou au 04 76 64 61 23

Isabelle IUNG Infirmière E-N

une reconduction de PAP (Plan d'accompagnement personnalisé) se fait à la demande des parents dès la rentrée, ils doivent prendre contact avec le Professeur Principal. Afin d'accélérer sa mise en place, merci d'apporter un double du dossier lors du RDV.

Date et Signature des parents :

DROIT A L'IMAGE 2023/2024

Je soussigné, **Monsieur** (père ou tuteur).....

Madame (mère ou tutrice).....

Représentant légal de l'élève (nom Prénom).....

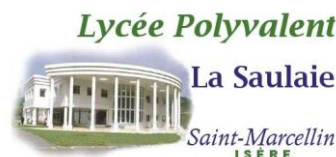
Classe ou niveau.....

☐ Autorise le lycée La Saulaie à ☐ N'autorise pas le lycée La Saulaie à

- Faire le portrait (sous forme numérique) de mon enfant
- Stocker cette image durant tout le temps de sa scolarité, sur le serveur de l'établissement
- Diffuser cette image dans le cadre d'un trombinoscope, numérique ou imprimé, à des seules fins pédagogiques
- A utiliser des images et des vidéos réalisées dans le cadre d'activités scolaires sous le contrôle du personnel du lycée encadrant ces activités, notamment sur le site Internet de l'établissement : lasaulaie.elycee.rhonealpes.fr

Fait à Le

Signature du responsable légal



MAISON DES LYCÉENS

Année 2023-2024

En adhérant à l'association vous pourrez **bénéficier** :

- d'un **casier** priorité pour les 2des
- de l'argent récolté grâce aux différentes actions organisées par les enseignants ou la MDL pour aider au **financement des voyages**

Adhérer à La MDL c'est aussi :

- Participer à la création de projets (solidaires, festifs, sur des thèmes spécifiques ,...)
- Gratuité du bal de fin d'années pour les terminales
- **l'organisation des évènements au lycée et à l'extérieur** : concert de Noël, blinde-test, concours, bal ...
- **l'organisation d'expositions** : photos des élèves par les élèves, sortie scolaire
- L'organisation d'actions : en partenariat avec l'infirmière scolaire
- Une participation financière :
 - Aux **actions de prévention** du lycée
 - Aux activités sportives et culturelles
 - A la **vie de l'internat**
 - Aménagement du mobilier de la **MDL**

La MDL c'est bien sûr une **cafétéria** qui fonctionne grâce à l'association, avec des petits tarifs accessibles à tous.

En adhérant, vous contribuez à assurer la pérennité de l'association, présidée par un(e) lycéen(ne) et dont le bureau (secrétaire - trésorier) est composé de lycéen(ne)s accompagnés d'une assistante d'éducation et des CPE. Vous pourrez être membre actif, faire vivre ce lieu qui vous appartient, donner vos idées, impulser des projets.

Retrouvez-nous sur Instagram @mdl_lycee_la_saulaie

Merci d'adhérer !

Bulletin d'adhésion

Association "Maison des Lycéens"

Année 2023-2024 - Tarif pour l'année : 10 €

Nom, Prénom de l'élève : niveau :

☐ payé en espèces

☐ payé en chèque à l'ordre « Maison des lycéens - lycée La Saulaie »

Merci de noter **le nom de votre enfant** au dos du chèque

FONDS SOCIAL LYCEEN
FONDS SOCIAL de RESTAURATION

Le Fonds Social est un crédit spécifique attribué à chaque établissement destiné à aider financièrement certaines familles en difficulté.

A qui s'adresse-t-il ?

Il s'adresse aux familles en difficultés financières, que ces difficultés soient temporaires et liées à un événement précis (décès, chômage, maladie...) ou chroniques (revenus modestes, surendettement...).

Il ne s'adresse pas seulement aux élèves boursiers. Ces aides doivent soulager les parents dans le paiement de certaines charges liées à la scolarité. C'est-à-dire le restaurant scolaire, les manuels scolaires, les voyages scolaires, les frais d'équipement, les frais de santé...

Le fonctionnement

Le Fonds Social est géré par le lycée. La demande sera faite sur un imprimé que les familles peuvent se procurer au secrétariat-élèves, au service de gestion ou en vie solaire, et qui est à remettre au secrétariat-élèves avec toutes les pièces justificatives..

Les décisions d'attribution sont prises par une commission spéciale, présidée par le Proviseur, laquelle se réunit plusieurs fois dans l'année et examine chaque dossier de façon anonyme.

Attention !

L'aide du Fonds Social n'est pas un droit. Les crédits étant limités, c'est la commission qui s'efforce de répartir cette aide de la manière la plus équitable possible en tenant compte de critères divers. Pour cette raison, nous ne pouvons fournir aux familles un barème leur permettant d'apprécier eux-mêmes le bien fondé de leur demande.

N'hésitez pas à faire la demande si vous vous sentez concernés. Nous préférons refuser une aide qui nous paraîtra moins justifiée plutôt que de ne pas examiner un dossier justifié qui n'aurait pas été déposé par la famille.

Pour ce faire, veuillez apporter les justificatifs financiers nécessaires (feuille d'imposition ou non imposition la plus récente en votre possession, notification CAF ainsi que tout document pouvant attester d'un changement dans la situation.)

INFOS TRANSPORTS SCOLAIRES

(élèves domiciliés en Isère)

Cette année, les demandes d'aide au transport scolaire s'effectuent sur le site www.laregionvoustransporte.fr, dans la rubrique "[transport scolaire](#)".

- Faites vos démarches en ligne et bénéficiez d'un délai supplémentaire **jusqu'au 15 juillet 2023**. C'est plus facile, plus rapide et permet un suivi du traitement des demandes en temps réel !

Contact La Région vous transporte

Tel : 04 26 73 38 38 du lundi au vendredi de 8h30 à 12h30

Courriel : transportscolaire38@auvergnerhonealpes.fr

Pour les élèves domiciliés dans la Drôme :

Du 30 mai au 19 juillet 2023

Sur auvergnerhonealpes.fr/scolairedrome

- Je consulte toutes les informations nécessaires à ma prise en charge et mon inscription
- Je m'inscris*
- Je suis l'état de ma demande

Les élèves âgés de 16 ans au jour de la rentrée scolaire doivent s'acquitter du paiement de la participation de 93 € (pour l'année scolaire 2022-2023).

Attention, à partir du 20 juillet 2023, pénalité de retard de 30 euros pour les inscriptions hors-délai (sauf cas particuliers avec justificatifs à l'appui).

*formulaires papiers disponibles au secrétariat du lycée pour ceux n'ayant pas d'accès à Internet

Commandez votre Pass'Région !!



Qu'est-ce que le PASS' Région ?

Le PASS' Région est un dispositif d'aides aux jeunes lycéens proposé par la Région Auvergne-Rhône-Alpes.

Le PASS' Région est une carte chargée d'avantages liés à la culture, au sport, à l'éducation... (tous les détails sur les avantages du PASS sont consultables sur notre site internet : jeunes.auvergnerhonealpes.fr/avantagespass). Les avantages peuvent être utilisés auprès du réseau de partenaires du dispositif.

Comment les jeunes peuvent-ils commander le PASS' Région ?

Le jeune éligible au PASS' Région remplit un bon de commande en ligne sur l'application mobile PASS' Région ou sur notre site internet : jeunes.auvergnerhonealpes.fr/commandepass à partir du 07 juin 2023. Son établissement ou sa structure d'accueil est chargé de contrôler et valider la commande. Le PASS' Région est ensuite expédié au jeune sous une semaine.

PEEP Sud Grésivaudan
2 Avenue du Collège
1^{er} Etage- Hôtel des Finances
38160 SAINT MARCELLIN

Une association créée par des
parents pour des parents.

Nous défendons :

La primauté éducative des parents,
L'épanouissement des élèves,
L'attachement de l'école publique et
laïque,
L'indépendance syndicale, politique,
religieuse.
Reconnue d'utilité publique.

En adhérant vous bénéficiez d'informations :

Relayées par vos représentants peep,
Des newsletters,
La revue mensuelle gratuite « la voie des
Parents »,
Des conférences en lignes gratuites

Avantages et services :

- ✚ Formations en lignes gratuites en présentiel
- ✚ Aide à l'orientation
- ✚ Test d'anglais TOIEC à prix réduit
- ✚ Le permis de conduire à prix réduit
- ✚ Le BAFA à prix réduit
- ✚ IMPALA « parcours d'orientation
numérique » à prix réduit

✚ Participation financière
des voyages scolaires de
la Peep Sud Grésivaudan

Carrefour 
assurance

L'assurance scolaire et extra-scolaire à 9.90 €
par an et par enfant la première année, puis
15 € les années suivantes
<https://peepasso.assurance.carrefour.fr/>

Chaque année nous recherchons des parents volontaires pour participer aux Conseils de Classes (CC) de vos enfants ainsi qu'aux Conseils d'Administration (CA) et différentes commissions des établissements scolaires

En effet, pour proposer des parents d'élèves délégués pour participer aux CC, il est nécessaire que des parents se portent également volontaires pour participer à la vie des établissements en siégeant dans leurs différentes instances, en 1er lieu le CA. C'est l'occasion de découvrir et de mieux comprendre leur fonctionnement tout en faisant part de la position des parents à chaque fois que cela s'avère nécessaire.

Rejoignez-nous !

Les élections des représentants des parents d'élèves se dérouleront début octobre, vos votes sont importants pour que nous puissions être représentés dans les CA de chaque établissement. Ce n'est qu'à cette condition que nous pourrions proposer des parents délégués dans les CC de vos enfants.

Année scolaire : 2023-2024

PARENT ADHERENT ☐ Madame ☐ Monsieur

NOM : _____ Prénom : _____

Adresse : _____

Code Postal : _____ VILLE : _____

Adresse Mail : _____ @

Tél domicile : _____ Tél Bureau : _____

Portable parent adhérent : _____

Mail second parent : _____ @

Numéro d'adhérent si vous le connaissez : ☐ Accepte la politique de confidentialité de la peep.
☐ RGPD : Ne souhaite pas diffuser ses coordonnées.

Cochez les cases ci-dessous et vous serez contactés à la rentrée scolaire par l'équipe de la Peep Sud Grésivaudan pour les CC et CA

Nom Prénom enfant scolarisé en septembre 2023	Année de naissance	L'établissement fréquenté à la rentrée 2023 (sept)	Classe sept 2023	Règlement à nous retourner à l'adresse ci-dessus avec le bulletin. SVP
Je souhaite participer au Conseil de Classe CC		Conseil d'Administration de l'établissement CA	Bureau PEEP local	Notez ci-contre tous vos enfants scolarisés dans les établissements publics de : Lycée : La Saulaie à SAINT MARCELLIN Collège : Olympe de Gougues à CHATTE Collège : Joseph Chassigneux à VINAY Collège : Le Savouret à SAINT MARCELLIN
Je souhaite participer au Conseil de Classe CC		Conseil d'Administration de l'établissement CA	Bureau PEEP local	
Je souhaite participer au Conseil de Classe CC		Conseil d'Administration de l'établissement CA	Bureau PEEP local	
Cotisation familiale OBLIGATOIRE pour adhérer à la PEEP et bénéficier des services. Association d'intérêt général (réduction d'impôt) : un reçu fiscal vous sera envoyé (art. 200 du C.G.I.)				20 €
Vous pouvez si vous le souhaitez, verser en plus une cotisation de soutien à votre association locale. Merci				
Total à payer ☐ Espèces ☐ Chèque (à l'ordre de la PEEP Sud Grésivaudan)				Total à verser à votre association locale
Vous pouvez également souscrire une assurance scolaire pour votre enfant avec notre partenaire CARREFOUR ASSURANCE sur le site : https://peepasso.assurance.carrefour.fr/		Pour pouvoir bénéficier de nos services l'inscription à notre association doit être effectué avant la fin des vacances de la toussaint.		
Date et signature : _____				

Si vous êtes intéressés n'hésitez pas à nous contacter !

peep.sudgresivaudan@orange.fr

<https://www.facebook.com/PEEPsudgresivaudan>

<http://425.peep.asso.fr/>

Avec le soutien
de la ville de
Saint Marcellin



Pourquoi c'est important d'adhérer à la FCPE

La FCPE, première fédération de parents de France, agit en faveur d'un service public d'éducation fondé sur les valeurs républicaines de liberté, égalité et fraternité. Elle s'engage pour une **école qui respecte l'enfant dans sa globalité et forme des citoyens libres et éclairés pour une société plus juste et solidaire.**

En adhérant à la FCPE vous bénéficierez des services suivants :

- une **participation à la vie scolaire** pour défendre l'intérêt des enfants et représenter les parents ;
- un **médiateur en cas de difficultés** et/ou de conflits au sein d'un établissement ;
- une **force de proposition** et d'action, au niveau local mais aussi national ;
- une **formation pour les parents délégués** (représentation au conseil de classe, au Conseil d'Administration, aux différentes commissions, au conseil de discipline...) ;
- des **rencontres pour échanger**, proposer et préparer toutes les actions du conseil local ;
- des **formations gratuites** proposées par la FCPE départementale ;
- des **conférences** sur des sujets d'actualité liés à l'éducation, au métier de parent, à l'orientation...
- un **magazine bi-mensuel d'informations** « La revue des parents », qui permet de décrypter des sujets d'actualité dans le domaine de la scolarité.

A la rentrée nous vous enverrons la date de
notre Assemblée Générale, ainsi que la
marche à suivre pour devenir adhérent et
agir à nos côtés pour le bien de nos enfants.
Nous avons besoin de vous pour agir
ensemble.

N'hésitez pas à nous contacter par mail auprès du conseil local :
fcpe38160@gmail.com
ou auprès de la référente FCPE du lycée :
eli_pouech@yahoo.fr



Parce que c'est ensemble que nous pourrons améliorer l'école !



1

Il • elle défend les droits de tous les enfants de l'école.

2



Il • elle recueille l'avis des parents pour porter leur voix en conseil d'école, en conseil de classe ou en conseil d'administration.

3

Il • elle sait qui contacter au bon moment pour les petits et grands problèmes qui surviennent à l'école.



LES 5 ACTIONS CLES DU PARENT DELEGUE

fppe

4



Il • elle est soutenu • e dans ses initiatives par un réseau national et il • elle peut impulser pétitions, manifestations quand cela est nécessaire.

5

Il • elle organise la solidarité pour favoriser la gratuité de l'éducation.

